

Le gouvernement algérien veut lutter contre le prosélytisme d'organisations chrétiennes

ALGER (AP) - Le gouvernement algérien veut contrer l'action des organisations chrétiennes qui opèrent en faveur d'une évangélisation de la société dans certaines régions du pays, et cela en mettant en place un dispositif juridique qui fixe les règles d'exercice de cultes autres que l'Islam.

Selon ce nouveau dispositif, toute pratique religieuse autre que l'Islam doit se faire désormais dans un cadre associatif, au sein d'associations à caractère religieux qui doivent au préalable avoir l'autorisation du ministère de l'Intérieur.

Le but de ce texte, comme l'a souligné jeudi un communiqué du gouvernement, est de "mettre un terme aux activités anarchiques d'associations ainsi que des personnes étrangères en Algérie et à contenir par la force de la loi les entreprises de prosélytisme menées à l'endroit des musulmans de notre pays".

De nombreux jeunes, imputant la violence que vit le pays depuis 1990 à une interprétation intégriste de l'Islam, se sont détournés de cette religion pour embrasser le christianisme, à travers notamment des associations protestantes particulièrement actives en Kabylie (100km à l'est d'Alger) et dans le Sud algérien, deux régions où la pratique du culte musulman est assumée avec un certain recul.

Il faut dire que ces associations, qui conjuguent à la fois prosélytisme et actions caritatives, n'ont pas de mal à trouver de nouveaux adeptes, des jeunes en particuliers confrontés à la misère sociale.

La décision du gouvernement

algérien de mettre de l'ordre dans ce domaine fait suite aux pressions soutenues des partis et organisations islamistes algériennes qui ne cessent depuis des années de brandir le spectre de l'évangélisation de l'Algérie.

La Constitution algérienne reconnaît la liberté du culte. Cependant, son article numéro deux stipule que l'Islam est la religion officielle de l'Etat.

DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET L'ALGÉRIE SUR L'INTRODUCTION D'UN SERVICE AÉRIEN ENTRE LES DEUX PAYS

Le ministre des Transports, M. Jean-C. Lapierre, a annoncé, de concert avec le ministre du Commerce International, M. Jim Peterson, et le ministre des Affaires étrangères, M. Pierre Pettigrew, que le gouvernement du Canada était prêt à discuter avec l'Algérie de la possibilité d'introduire un service aérien direct entre le Canada et l'Algérie.

« Des services aériens directs entre le Canada et l'Algérie profiteraient aux voyageurs canadiens et algériens, a déclaré M. Lapierre. Ils faciliteraient les déplacements et offriraient plus d'options, tout en respectant nos exigences en matière de sécurité et de sûreté. »

« L'Algérie est le plus important partenaire commercial du Canada en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, a précisé le ministre Peterson. Un lien aérien direct contribuerait à

renforcer les liens commerciaux du Canada avec l'Algérie et la région du Maghreb. »

« Le Canada entretient depuis longtemps d'excellentes relations avec l'Algérie. Je suis particulièrement heureux d'annoncer cette décision, à l'occasion du 40e anniversaire de nos relations diplomatiques avec l'Algérie, a indiqué le ministre Pettigrew. Des vols directs favoriseraient les relations entre le Canada et l'Algérie, ainsi que le dialogue sur de grandes questions concernant cette région. »

Des représentants canadiens et algériens travailleront ensemble à mettre en place un

cadre qui permettrait d'introduire des services aériens directs entre les deux pays. Le Canada s'assurera que tout service aérien respecte les exigences canadiennes et internationales en matière de sécurité, de sûreté, de douanes et d'immigration.

Les échanges commerciaux bilatéraux entre le Canada et l'Algérie, qui sont évalués à 3,4 milliards de dollars annuellement, font de cette dernière le plus important partenaire économique du Canada en Afrique et au Moyen-Orient.

Source: Cabinet du ministre du Commerce international

Possibilité de carrière avec

ALTIG
INTERNATIONAL

Altig International, compagnie connaissant une croissance phénoménale depuis plusieurs années, est présentement à la recherche de candidats qualifiés pour le territoire du Québec.

Le Québec représentant un point tournant du développement futur de la compagnie, nous recherchons présentement des candidats voulant évoluer avec celle-ci.

Pour considération le candidat devra :

- 1- Posséder au minimum un DEC ou une équivalence à 2 années d'études post-secondaires;
- 2- Avoir un permis de conduire valide ou pouvant être transféré;
- 3- Être motivé, persévérant et orienté vers les résultats.

Nous offrons :

- 1- Plusieurs positions incluant le management, trainees, vente et administration;
- 2- Compensation représentant 50 000\$ et plus la première année;
- 3- Avantages sociaux et couverture complète;
- 4- Voyage payé à chaque année;
- 5- Plan de retraite plus que compétitif.

Faites parvenir votre C.V. à l'attention de
M. Fouad Marzouki
Par courriel au fouadmarzouki@altig.com
Site corporatif : www.altig.com